

01 déc 2017 -14:54

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2017

Règles de déontologie du psychologue

Sur proposition du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue.

Le projet tend à répondre à un objectif de clarté du texte juridique qui s'applique en matière de déontologie à la profession de psychologue. En effet, la réécriture de l'ensemble du chapitre III permet de mettre en concordance les dispositions de ce chapitre avec les dispositions du Code pénal relatives au secret professionnel, et d'établir une distinction claire, au sein de ce chapitre, entre le secret professionnel et d'autres obligations et/ou limites qui s'imposent aux psychologues. La réécriture maintient l'essence du texte tel qu'il existe actuellement et le restructure en le rendant le plus clair possible pour toutes les personnes concernées par son application.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://ducarme.belgium.be/fr>